



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OFIVAL

Question écrite n° 67218

Texte de la question

M. Léon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences néfastes de ces gels à répétition des crédits OFIVAL. En effet, les années précédentes, les professionnels ont fait face à ces restrictions non sans difficultés, notamment pour les éleveurs. Un effort supplémentaire désorganiserait la filière, nuirait fortement à sa compétitivité et compromettrait les politiques de qualité mises en place jusqu'alors dans la région PACA. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire savoir les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le gel budgétaire est une contrainte qui découle de la nécessaire maîtrise des déficits publics. À ce titre, le ministère de l'agriculture et de la pêche participe, comme les autres départements ministériels, à cet effort de maîtrise des finances publiques. S'agissant de l'ensemble des actions d'intervention nationale menées par l'OFIVAL, il convient de souligner que, malgré la contrainte budgétaire de 2004, les éleveurs ont bénéficié de crédits complémentaires issus des recettes dégagées par l'établissement sur les ventes de stocks d'achat spécial. Ces crédits, d'un montant d'environ 26 MEUR, ont permis de financer les besoins complémentaires d'aide au transport de fourrages suite aux dégâts causés par la sécheresse de 2003 ainsi que les aides à la filière porcine. En ce qui concerne l'avenir des contrats de plan État-régions, une réflexion a été engagée à la suite du rapport de synthèse établi par les inspections générales des finances et de l'administration en mars 2005. Ce document permettra au Premier ministre de définir dans les prochains mois les conditions d'une efficacité renforcée de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67218

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6047

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7362